LA CANNE
N°30
août 2013

CAHIER
technique

50
Bonnes Pratiques Agricoles
pour une culture responsable de la canne



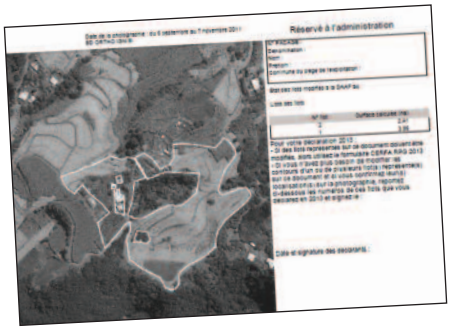
- Je connais mon exploitation II
- J'aménage mon terrain II
- J'optimise ma plantation III
- Je calcule ma fertilisation IV
- Je raisonne mon irrigation IV
- Je maîtrise mon désherbage V
- J'organise la récolte et le transport de mes cannes VI
- Je sécurise mes produits et gère mes déchets VII
- Les Bonnes Conditions Agricoles Environnementales VIII

erratum

Dans notre précédent Cahier Technique N°29, en page VIII, il fallait lire «L'aide publique **apportée par le Conseil général (et non l'Etat)** et le Feader peut couvrir jusqu'à 75% du montant (HT) des travaux».

Je connais mon exploitation

Les Bonnes Pratiques Agricoles commencent par un suivi précis des opérations agricoles. Ce qui implique de connaître en détail l'exploitation.



- **Je dispose des informations suivantes pour mon exploitation :**
 - une photo aérienne récente (type RPG établie lors des déclarations de surface pour l'ICHN) ;
 - un plan cadastral de toutes mes parcelles ;
 - un plan global des parcelles, chemins, ravines, bâtiments, etc. ;
 - un schéma des contraintes (ravines, bois classés, servitudes, voisinage, réseaux) ;
 - un schéma des parcelles pouvant recevoir des épandages de matières organiques (écumes, lisiers, boue, etc.) en notant les interdictions liées à la proximité de ravines, d'habitations et de présence de fortes pentes.
- **Je connais le statut du foncier de mon exploitation : classement au PLU, servitudes.**
- **Je conserve tous les documents relatifs à la vie de mon exploitation :**
 - les titres de propriété ou contrats de bail, autorisation d'exploiter, AMEXA, SIRET, CTICS, déclarations de surface, déclarations de revenu, TVA, etc ;
 - le répertoire des organismes ressources : mairie, DAAF, Pôle Canne, Agence de Service et de Paiement (ex CNASEA), CTICS, chambre d'agriculture, SDIS (incendie), ONF (pour les autorisations de défricher) ;
 - les noms et contacts des techniciens auxquels je peux faire appel.
- **Je tiens à jour mon carnet d'exploitation obligatoire où sont réunis les informations relatives à :**
 - mon exploitation (localisation, surfaces du parcellaire) ;
 - mes traitements phytosanitaires ;
 - mes épandages de matière organique.

Vos Cahiers techniques de référence

- n° 26 (mars 2012) # **Les clés d'une bonne gestion**
- n° 18 (juillet 2009) # **Le carnet d'exploitation**





J'aménage mon terrain

Augmentation de surface, préparation à la mécanisation, protection contre l'érosion, accessibilité des parcelles : les aménagements doivent préserver la fertilité des sols.



- **Je m'informe auprès de mon Pôle Canne sur les règles** régissant le défrichement, les retraits des hauts de remparts, les bords de ravines, les espaces boisés...
- **Avec les techniciens du Pôle Canne, je réfléchis mon projet d'aménagement sur le long terme** en fonction des objectifs que je me fixe (niveau de production, mécanisation, lutte contre l'érosion, accès à l'exploitation, etc.).







- **J'utilise les compétences d'un maître d'œuvre agréé pour les travaux.**
 Avec lui, en fonction de mes capacités financières, je définis :
 - un schéma logistique, prévoyant notamment les chemins, le sens de la plantation et quand nécessaire, le réseau d'irrigation ;
 - un chantier par phase avec des échéances tenant compte des risques d'érosion, de la saison des pluies, des dates prévues de plantation...
- **Je préviens mes voisins et les services compétents**
 (ONF, DAAF, mairie, ...) des travaux que j'entreprends.
- **J'effectue la réception des travaux en vérifiant**
 leur conformité avec le programme initial.

Vos Cahiers techniques de référence

- n° 29 (avril 2013)
 # Travaux d'aménagements fonciers, matériels et techniques
- n° 9 (novembre 2005) **# Les travaux du sol pour développer la mécanisation après aménagement foncier**





J'optimise ma plantation

Les bonnes pratiques de plantation visent à implanter la canne de manière efficace et productive.

- **J'effectue une analyse de sols de mes parcelles dès la coupe terminée**
 et mieux, au début de la dernière repousse.
- **Je m'informe des nouvelles variétés proposées par eRcane et je choisis les variétés**
 qui sont adaptées à mes sols, au climat et à l'altitude de ma parcelle.
- **Je sélectionne des variétés de début et de fin de campagne**
 pour valoriser au mieux le potentiel de production de mes parcelles.
- **Je choisis des boutures saines** en me fournissant chez un planteur pépiniériste répertorié par le CTICS et je veille à ne pas exposer les boutures au soleil.
- **J'interviens pour éviter le développement des mauvaises herbes.** Je privilégie les herbicides de prélevée et les méthodes alternatives au chimique (par exemple le faux-semis) pour réduire la pression de l'enherbement.
- **Je plante avec régularité l'ensemble de la parcelle pour une levée homogène :**
 - des boutures tronçonnées de trois à quatre bourgeons ;
 - autour de 10 tonnes de boutures par hectare ;
 - avec un inter-rang de 1,60 m si je prévois la coupe mécanique ;
 - en réglant la profondeur du sillonnage pour ne pas remonter de pierres ;
 - en déposant le Bétel® contre le ver blanc dans les conditions recommandées ;
 - en replantant des boutures de la même variété, dès qu'un espace non levé apparaît.

Vos Cahiers techniques de référence

- n° 22 (décembre 2010)
 # Quelle variété est adaptée à votre zone ?
- n° 20 (mai 2010) :
 # Plantations, les bonnes questions à se poser
- n° 14 (avril 2008) **# La plantation**







Je calcule ma fertilisation

Une fertilisation maîtrisée poursuit un double objectif : la performance économique (moins de dépense, plus de revenu) et la protection de l'environnement.



- **Je me fixe un objectif de rendement** à partir de l'historique de rendement de mes parcelles et en fonction de mes variétés.
- **A l'aide des résultats de l'analyse de mes sols,** j'effectue, si nécessaire :
 - des amendements chaulant pour en corriger l'acidité : apports de cendres de bagasse ou de chaux magnésienne ;
 - des amendements organiques pour augmenter leur teneur en matière organique et améliorer leur fertilité : écumes, lisiers, fumier, composts ;
 - et avant de les épandre, je m'informe des prévisions météorologiques pour faire preuve de bon sens (pas de vent, pas de pluie pendant l'épandage).
- **Je calcule ma fertilisation minérale en fonction des apports organiques** dont je connais la valeur fertilisante.
- **En zone sèche, si je n'irrigue pas, je retarde ma fertilisation à l'arrivée des premières pluies.**
- **Je fractionne toujours ma fertilisation en deux apports,** le dernier apport ayant lieu au plus tard à quatre mois.
- **Je règle mon matériel en fonction des quantités prévues.**
- **Je tiens à jour mon cahier d'exploitation** où je note par parcelle la date, la nature et la quantité de fertilisants appliqués.

Vos Cahiers techniques de référence

- n° 12 (août 2007) # **Gagner plus, c'est possible en mettant l'engrais et l'herbicide au bon moment**
- n° 10 (août 2006) # **Les analyses de sol**





Je raisonne mon irrigation

Une gestion raisonnée de l'irrigation favorise mon rendement, réduit significativement la facture d'eau et limite les risques de pollution de l'environnement.

- **Je me forme à l'irrigation** et je réalise une étude technico-économique préalable pour choisir la technique d'irrigation (aspersion, goutte à goutte) la mieux adaptée à mon exploitation.
- **Je connais la «réserve utile» de mes sols** ainsi que les besoins en eau de mes cannes pour calculer la quantité d'eau que je dois leur apporter.
- **Je réalise un sevrage progressif** en diminuant les quantités d'eau, en tenant compte des dates de coupe, du climat et des sols afin d'optimiser la richesse au moment de la livraison.
- **Je démarre l'irrigation dès la fin de la coupe.**
- **Je contrôle le bon fonctionnement des installations :** je purge le réseau, je recherche les fuites, j'effectue des mesures de pression et de débit, je contrôle les programmateurs.
- **Je tiens à jour un cahier d'irrigation** où j'enregistre, par parcelle, les quantités d'eau et les modalités de sevrage.

Vos Cahiers techniques de référence

- n° 27 (août 2012) # **Maîtriser l'irrigation, première partie**
- n° 28 (novembre 2012) # **Maîtriser l'irrigation, deuxième partie**











Je maîtrise mon désherbage

La triple alliance des bonnes pratiques de désherbage : efficacité contre les adventices optimisée, nuisances pour l'environnement et risques pour la santé minimisés.

- **Je contrôle l'enherbement de mes parcelles de canne** et je suis capable de reconnaître les espèces les plus difficiles à maîtriser, celles particulièrement envahissantes, pour agir en temps voulu.
- **Avant d'utiliser des désherbants, j'essaie des techniques agronomiques :**
 - faux-semis avant la plantation ;
 - resserrement des lignes de canne dans les Hauts ;
 - paillage du sol sur les repousses ;
 - choix d'une variété adaptée et à croissance rapide.
- **Je privilégie le plus souvent possible les traitements de prélevée** pour lutter contre les graminées et plus particulièrement les grandes graminées (fataques et apparentées).
- **Je choisis toujours un produit, mais mieux encore, un mélange de produits autorisés** et adaptés au traitement. J'en vérifie la ou les teneurs en matières actives, les conditions d'emploi, leur spectre d'efficacité et m'en tiens à la dose recommandée. D'une année sur l'autre, j'alterne les matières actives afin de réduire un risque de sélection de flore.
- **Je prépare la bouillie dans une zone sécurisée :** à l'écart des cours et des points d'eau, des réseaux d'eaux pluviales ou usées.
- **Pour appliquer la bouillie, j'emploie des buses à jet plat** que j'étalonne au moins une fois par an. Tous les trois ans, je fais effectuer un diagnostic de mon pulvérisateur. Je traite de préférence le soir ou tôt le matin en évitant les applications par grand vent ou lorsque la pluie menace. Je prends garde à toute dérive du traitement sur les parcelles voisines.
- **J'enregistre mes pratiques phytosanitaires :** parcelle, date de l'intervention, cible, nature du produit, dose d'application.





Vos Cahiers techniques de référence

- n° 24 (juillet 2011)
 # 11 stratégies de lutte contre les mauvaises herbes
- n° 20 (mai 2010) : **# Lianes** - n° 21 (août 2010) : **# fataques**
- n° 22 (décembre 2010) **# Oumine et chiendent**
- n° 13 (novembre 2007) **# Le désherbage**





J'organise la récolte et le transport de mes cannes

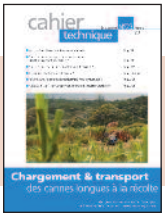
La mécanisation des opérations met en œuvre l'ensemble des bonnes pratiques de récolte et de transport. Dans ce domaine, les bonnes pratiques visent également à diminuer les risques sur la voirie publique.



- **Si je souhaite mécaniser ma récolte, je prends les conseils d'un technicien** pour réaliser une étude technico-économique qui mettra en évidence l'impact de l'investissement sur les finances de mon exploitation.
- **Je prépare le chantier de coupe** en dégageant les abords, les accès à la parcelle pour faciliter les manœuvres des machines, tracteurs et attelages. J'entretiens ma voirie d'exploitation en prévision du passage des engins et des remorques.
- **Je suis présent sur le chantier** et je définis les surfaces à couper par jour ou par semaine. Si j'ai récolté mécaniquement, en fin de chantier, je procède à une évaluation avec le(s) chauffeur(s) d'engin(s) ou le(s) prestataire(s) de service.
- **Je respecte un plan d'entretien pour chacune de mes machines** (suivi des pneumatiques, circuit de lubrification, couteaux pour les récolteuses etc.) afin de garantir leur performance et éviter les pannes.
- **Avec la coupeuse pays ou en récolte manuelle, je mets les cannes en tas réguliers** pour éviter de charger du non-canne.
- **Je limite les délais entre coupe et transport** pour valoriser au maximum ma production.
- **Je contrôle l'état de mon matériel roulant** et je respecte les règles de sécurité routière quand je vais livrer mes cannes : signalisation du matériel roulant, poids roulant autorisé, vitesse sur route. Comme les tracteurs et les machines automotrices, les remorques, semi-remorques, machines et instruments agricoles remorqués dépassant un poids total autorisé en charge (PTAC) de 1,5 t ont l'obligation d'être immatriculés.
- **Je dois disposer d'un certificat d'homologation routière** délivré par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL).

Vos Cahiers techniques de référence

- n° 23 (mars 2011)
 # Chargement et transport des cannes longues à la récolte
- n° 21 (août 2010)
 # Coupeuses, tous les matériels disponibles

















Je sécurise mes produits et gère mes déchets

Tout planteur responsable s'informe sur les moyens réglementaires disponibles pour éliminer les déchets de son exploitation et s'organise pour les éliminer dans le respect de la réglementation.

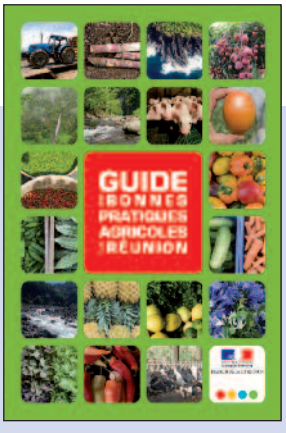


- **Je n'abandonne aucun déchet dans le milieu naturel,** je ne les brûle pas et ne les enfouis pas.
- **Je stocke mes produits phytosanitaires dans un lieu sécurisé et aéré** réservé à cet usage et fermé à clef afin, notamment, d'en préserver les qualités.
- **Je participe aux opérations de collecte** des EVPP (emballages vides de produits phytosanitaires) et à celles des PPNU (Produits phytosanitaires non utilisés), des produits périmés ou, dont l'utilisation n'est plus autorisée.
- **Je trie mes autres déchets :** batteries, huiles usagées, pneus, etc., et m'organise pour leur collecte et leur élimination dans les filières dédiées.
- **J'apporte les autres déchets** (bois, métaux, plastiques, papiers, cartons, verre, encombrants divers) en déchetteries.
- **J'apporte les véhicules et les outils tractés hors d'usage** à un centre agréé de déconstruction.

La 50e Bonne Pratique Agricole !

- **Je me forme, je m'informe, je fais appel au conseil technique pour m'aider à optimiser mes opérations agricoles.** Retrouvez les contacts de tous vos interlocuteurs, noms et numéros de téléphone (Pôles Canne, CTICS, chambre d'agriculture, Safer) dans le Caro canne n°29.
 Les sites internet à consulter :
 - daaf974.agriculture.gouv.fr - www.canne-progres.com - www.974.cerfrance.fr
 - www.ctics.com - www.ercane.re - www.fdgdon974.fr - www.margouilla.net - www.mvad-reunion.org
 - www.reunion.chambagri.fr - www.mvad-reunion.org

Le Guide des Bonnes Pratiques Agricoles à La Réunion



Destiné en priorité aux techniciens, le Guide des Bonnes Pratiques Agricoles à La Réunion est également accessible aux agriculteurs souhaitant disposer d'un document complet et détaillé sur toutes ces questions. Ce guide est la référence de l'agriculture écologiquement responsable à La Réunion. S'il ne concerne pas que la canne, tous les aspects de la culture cannière sont couverts. Il fournit conseils et préconisations techniques, ainsi que l'information réglementaire à connaître absolument.
A télécharger sur le site de la direction de la DAAF :
http://daaf974.agriculture.gouv.fr/Guide-des-bonnes-pratiques

Les Bonnes Conditions Agricoles Environnementales (BCAE)

Le versement de certaines aides agricoles est conditionné au respect d'exigences de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales qui recoupent et complètent les bonnes pratiques agricoles.



1. La lutte contre l'érosion des sols

- L'interdiction de défrichement et de mise en culture aux abords des cours d'eau et sur les pentes abruptes.
- La présence d'un couvert végétal sur les abords et sur les sols à forte pente (supérieure à 30 %).

2. Le maintien de la matière organique

- L'Interdiction du brûlage intentionnel des résidus de canne.
- Le suivi des épandages de matières organiques sur un registre qui doit contenir les informations suivantes : date d'épandage, nature et origines des matières organiques, quantités apportées par hectare (voir carnet d'exploitation).

3. La gestion par les irrigants de la ressource en eau

- La détention de l'autorisation de prélèvement d'eau destiné à l'irrigation.
- L'équipement des points de prélèvements en compteur d'eau (en cas de pompage, le compteur volumétrique est obligatoire).

4. L'entretien des terres

- La mise en culture d'au moins 80 % de la surface agricole utile.
- La lutte contre les broussailles et les espèces végétales envahissantes.
- Un rendement en canne à sucre supérieur à 50 % du rendement moyen de la zone.

Quelles aides sont conditionnées au respect des BCAE ?

- Les aides directes (Aide au Développement et au Maintien du Cheptel Allaitant, Prime à l'Abattage, Prime Petit Ruminant, aide au transport de la canne à sucre, aide à la transformation de la vanille).
- L'Indemnité Compensatrice de Handicaps Naturels (ICHN).
- Les Mesures Agro-Environnementales (MAE).

Les Mesures Agricoles Environnementales

En plus des exigences de base énumérées ci-dessus, les exploitants ayant souscrit une MAE doivent respecter des conditions complémentaires en matière de fertilisation et d'usage des produits phytosanitaires :
- plan prévisionnel de fumure (organique et minérale) ;
- cahier d'enregistrement des pratiques d'épandage à jour et complet ;
- absence de pollution des eaux par les nitrates et les phosphates.

Par ailleurs depuis 2012, une MAE «canne» promeut des méthodes alternatives au tout chimique de lutte contre l'enherbement :
- combinaison du désherbage chimique et mécanique ;
- pratique de l'épaillage de la canne.

Vos Cahiers techniques de référence

- n° 17 (mars 2009) # **Contrôle des exploitations, ce qu'il faut savoir**
- n° 11 (février 2007) # **Protection de l'environnement, sécurité alimentaire : comment changer les pratiques agricoles**





Tous les cahiers techniques de Caro Canne sont téléchargeables sur le site : http://www.canne-progres.com/ à la rubrique «publications»